

Au Conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 05/2011

« Secteur Pinte – Romanellaz : octroi d'un crédit d'étude pour un mandat d'études parallèles (MEP) » du 4 novembre 2011

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 21.11.2011 à la salle bleue du bâtiment de la Vernie, rte de Marcolet 39.

Elle était composée des membres suivants :

Mmes	Christa	Bähler	ROLC	
	Ester	Martin	CDC	
	Christine	Vaudenay	PS	(Suppléante en remplacement de M. Peter Knoepfel)
MM.	Guy-Paul	Bosson	ROLC	
	Jean-Daniel	Mühlethaler	CDC	
	Joan	Oswald	CDC	
	Jean-Philippe	Poletti	ROLC	(Président-rapporteur)

La municipalité était représentée par M. Stéphane Rezso, Municipal accompagné de MM. Jacques Liaudet et Nicolas Le Goff, chefs de service, que nous remercions pour leur disponibilité, leurs explications et leurs réponses aux diverses questions.

Préalable

Il nous est fait remarquer que le texte du préavis comporte deux imprécisions :

- Page 3 : sous le titre « Historique PPA Village-Centre »

Il est mentionné l'élaboration du plan partiel d'affectation 3.9, il s'agit en fait du PPA CB 3.8

- Page 8 : sous le titre « Indemnités »

Le coût des ouvrages « estimation » est de Fr. 17'200'000.-- (Fr. 10'200'000.-- + Fr. 7'000'000.--) et non Fr. 14'400'000.--

Cette inexactitude n'a pas d'incidence sur la rubrique « Indemnités » de Fr. 220'000.-- et sur le montant total du préavis

Introduction

Ce préavis a pour but de lancer, de manière plus ciblée, une réflexion sur l'aménagement futur du secteur Pinte-Romanellaz et nous décrit quelles seront les conditions cadres dans lesquelles s'organisera et se déroulera cette réflexion.

L'endroit est suffisamment sensible au cœur du vieux village de Crissier pour que dans un processus interactif, il soit fait appel à plusieurs groupes de mandataires, ceci en pleine conformité avec la procédure des marchés publics à laquelle est soumise toute commune.

Pourquoi lancer ces études maintenant ?

Les réflexions sur le centre du vieux village de Crissier ne sont pas nouvelles. Il devient maintenant nécessaire de donner des réponses à des questions qui se font pressantes, à savoir :

1. Réalisation d'un nouveau groupe scolaire En Romanellaz réunissant 6 à 8 classes avec salle de gymnastique et locaux annexes, pour la rentrée scolaire de septembre 2015.
2. Rénovation complète du bâtiment de la pinte avec création d'une salle de commune à l'usage également des sociétés locales, le tout complété par des logements.
3. Apporter une réponse aux problèmes du parking au centre du village en réalisant un ouvrage en souterrain répondant tant aux besoins des programmes publics, qu'à ceux des futures constructions privées.

Cadre légal

Les périmètres de réflexion et d'intervention sont inclus dans le plan directeur localisé PDL « Village-Centre » adopté par le Conseil d'état en 2009. Ce document fixe également les grandes lignes traitant des implantations générales et des principes d'orientation des bâtiments.

Ce PDL précise que la partie sise à l'angle de la rue du Centre et de la rue d'Yverdon doit faire l'objet d'un plan partiel d'affectation CB 3.8 ; celui-ci est en début d'étude. Il intégrera - dans ses dispositions - le résultat de la démarche de mandat d'études parallèles pour laquelle notre conseil est sollicité.

Discussion

Vu l'importance de ce préavis pour le futur de notre commune, la discussion a été nourrie et plusieurs points sont évoqués :

Dans le cadre de la procédure de mandat d'études parallèles, comment désigne-t-on les bureaux ?

La Municipalité de Crissier fait appel régulièrement à des mandataires urbanistes pour traiter des diverses questions relevant du développement de notre commune.

Concernant l'étude qui nous occupe, les autorités désigneront l'un de ces bureaux pour mettre en place - en étroite collaboration avec elles - un programme de construction et d'équipements répondant aux attentes communales.

En parallèle – et en conformité à la norme SIA 143 relative aux mandats d'études parallèles d'architecture et d'ingénierie – notre autorité désignera un collège d'experts afin d'accompagner la procédure d'étude. Ce collège sera composé de représentants des autorités et majoritairement de professionnels externes.

Ce collège d'experts choisira, vraisemblablement sur appel, trois ou quatre bureaux d'architectes en fonction de leur expérience afin qu'ils apportent des solutions adéquates à la problématique posée.

En fait, ces bureaux s'associeront chacun les compétences par exemple d'un ingénieur civil, d'ingénieurs CVSE, de physiciens du bâtiment, etc... afin qu'en complément à la problématique architecturale soient traités les aspects techniques et d'économie d'énergie.

Le principe du mandat d'études parallèles permet au collège d'experts de convoquer régulièrement chacun de ces teams afin que ceux-ci présentent l'état d'avancement de leurs réflexions et que s'engage un processus interactif permettant de mieux atteindre les objectifs fixés par l'organisateur.

Enfin, à l'issue des travaux, le collège d'experts suggérera à l'autorité de faire appel à l'un ou l'autre des teams d'études pour la poursuite des projets et de leur réalisation.

Quelle réflexion sera conduite concernant les parkings ?

Le souhait est d'apporter une solution satisfaisante aux problèmes de stationnement au centre de Crissier en réalisant, en complément des aménagements de surfaces, un ouvrage souterrain groupant les besoins à la fois du programme public, du futur collège et des bâtiments d'habitation.

Il est rappelé que le dimensionnement du nombre de places de parc doit répondre à la norme suisse VSS, à laquelle toute planification d'urbanisme doit se conformer.

Une attention particulière devra être portée sur l'emplacement, l'esthétique et sur les incidences sonores du débouché de la rampe du futur parking.

Caractéristique énergétique des constructions et mode de production de chaleur

Il est certain que l'autorité veillera à conduire une réflexion sur les qualités énergétiques des futures constructions ainsi que sur le mode de production de chaleur, celle-ci pouvant par exemple desservir plusieurs des bâtiments prévus.

Est-ce que le futur parking peut être combiné avec un abri collectif de protection civile ?

Actuellement, la Commune de Crissier est correctement dotée en places protégées. Il se pourrait, dans le futur, qu'il y ait un intérêt à ce que ce parking puisse être combiné avec un abri PC. Cette opportunité reste toutefois à contrôler.

Le programme futur ne devrait-il pas inclure des infrastructures parascolaires ?

Dès la phase de réflexion autour de la mise en place du programme des locaux, la commission demande à nos autorités d'analyser l'intégration d'infrastructures parascolaires de type cantine, crèche, APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire).

Suite de la procédure – décisions du Conseil communal

Il est donné les précisions suivantes :

En cas d'adoption du présent préavis par notre conseil, celui-ci sera appelé à voter - en temps utile - un ou des crédits d'études relatifs à chacun des ouvrages envisagés.

Préalablement à leurs exécutions, notre Conseil communal sera sollicité pour la décision d'octroi de chaque crédit d'ouvrages.

En parallèle, le plan partiel d'affectation PPA CB 3.8 sera soumis à enquête publique avant approbation de notre conseil.

Conclusion de la commission

A l'unanimité de ses membres présents, la commission vous propose d'accepter le préavis 05/2011
« Secteur Pinte-Romanellaz : octroi d'un crédit d'étude pour un mandat d'études parallèles (MEP) » du
4 novembre 2011.

Au nom de la commission
Le président-rapporteur

Jean-Philippe Poletti

Crissier, le 28 novembre 2011